

QUADRILATÈRE

La revue du Regroupement des offices d'habitation du Québec

Décembre 2019 • volume 18 numéro 4 • Poste publications 40031485

DERNIÈRE LIGNE DROITE !

- Où en sommes-nous?
- Mémoire prébudgétaire
- Démystifier les médias sociaux comme outil stratégique



REGROUPEMENT DES OFFICES
D'HABITATION DU QUÉBEC

rohq.qc.ca

Sommaire

Directrice générale : **Anne Demers**
Responsable des communications : **Alexandra Lenoir**

ADMINISTRATEURS

Monique St-Laurent 01-11 – 418 722-8285
Yves Larouche 02 – 418 276-4287
Hélène Gauthier 03-12 – 418 780-5221
Robert De Nobile 04-17 – 819 372-9773
Robert Y. Pouliot 05 – 819 563-1848
Hélène Bohémier 06 – 514 868-3735
Dominique Godbout 07-15 – 819 568-5223
Daniel Rancourt 08 – 819 787-6340
Guy Berthe 09 – 418 962-9848
Jean-Marc Savoie 13-14-16 – 450 372-1300
Isabelle Pépin, les plus de 100 logements- 450 688-0184
M. David Bélanger, ADOHQ - 819 474-1227
Monique Collin, les moins de 100 logements- 418 782-1303

COLLABORATION AUX TEXTES

Robert De Nobile, Alexandra Lenoir, Anne Demers, Coralie Le Roux, Étienne Voyer, Chantal Pellerin, Jacques Laliberté, Karina Osiecka, Claude Roy, OMH Lévis, Sandrine Terrault, OMH des Iles-de-la-Madeleine, OMH Longueuil, OMH Trois-Rivières, OMH Lanaudière Sud

Impression : **Imprimerie BourgRoyal**
Conception graphique et infographie : **Élan création**
Crédit photo : **Istock photo**

Tirage : **1 200 exemplaires**
Version électronique : www.rohq.qc.ca
Fréquence : **4 numéros / an**
Dépôt légal : **Bibliothèque nationale**
ISSN 1703-7190 (imprimé)
ISSN 1703-7204 (en ligne)

Les opinions publiées dans le bulletin Quadrilatère ne sont pas nécessairement celles du ROHQ. Dans cette publication, le masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC

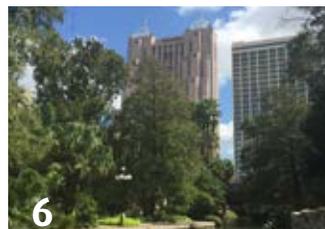
1135, Grande Allée Ouest, bureau 170
Québec, Québec G1S 1E7
Tél. : 418 527-6228 • 1 800 463-6257
Télééc. : 418 527-6382
rohq@rohq.qc.ca
www.rohq.qc.ca



-  **3** Le point de vue du président
-  **5** Propos de la directrice générale
-  **6** Conférence annuelle de la NAHRO
-  **10** Mémoire prébudgétaire
-  **12** Un changement d'habitudes des locataires pour une réduction de consommation !
-  **14** Démystifier les médias sociaux comme outil stratégique
-  **17** Régions
-  **28** Chronique juridique
-  **30** Sociocommunautaire

**Date de tombée du prochain Quadrilatère :
14 février 2020**

**Faites parvenir vos textes et photos à :
alexandra.lenoir@rohq.qc.ca**





Dernière ligne droite !

PAR ROBERT DE NOBILE, PRÉSIDENT ROHQ

En 2019, avec un taux d'adhésion de plus de 95 %, vous êtes 249 membres à adhérer au ROHQ et nous vous remercions de votre confiance. En cette période de restructuration qui tire à sa fin et qui a transformé notre réseau en profondeur, en juin 2020 le nombre prévu d'offices sera de 170.

Plus de pouvoir

Je m'explique, les organismes gérant un grand nombre de logements augmentent leur pouvoir influence, défendent avec plus de poids leurs intérêts sur la scène politique et deviennent des acteurs majeurs dans le développement du logement social au Québec. Il en découle très souvent une amélioration de la qualité des services donnés à nos clientèles. Le ROHQ a pour sa part la responsabilité de vous soutenir, de vous outiller et de vous représenter au mieux de vos intérêts.

Pour être encore plus fort

Le 4 novembre dernier, le ROHQ s'est exprimé en votre nom et a uni sa voix avec les quatre autres partenaires du logement social et communautaire : l'AGRTQ, la CQCH, le FRAPRU et le RQOH afin de réclamer au gouvernement des actions concrètes et à la hauteur des défis qui nous attendent.

Le gouvernement a bien démontré sa volonté de développer de nouveaux projets de logements sociaux, mais le financement annoncé permet juste de rattraper le retard. Seuls les logements annoncés les années précédentes ont été réalisés, le secteur a besoin d'un nouveau budget adéquat et durable.

Selon les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le taux d'inoccupation est en baisse dans la plupart des centres urbains. Au Québec il est passé de 3,4 % en 2017 à 2,3 % en 2018, la province est donc en situation de pénurie de logements sachant qu'un marché est réputé à l'équilibre lorsque le taux d'inoccupation se situe autour de 3 %¹.

Ces prévisions laissent entrevoir de nouvelles hausses de loyers et une réduction accrue de l'accès au logement pour les ménages à faible et modeste revenu.

Rappelons qu'au Québec, plus du tiers des ménages locataires, soit 457 630 foyers, dépensent déjà plus de 30 % de leur revenu pour se loger. Parmi eux, 195 610 doivent consacrer plus de 50 % du revenu au logement, diminuant de manière importante leur capacité à répondre à d'autres besoins fondamentaux. Les mères monoparentales, les autochtones et les personnes âgées sont parmi les populations les plus touchées par cette réalité. Pour les personnes âgées, c'est aussi la stabilité résidentielle qui est menacée, alors que nombre d'entre elles risquent d'être déracinées de leur communauté faute de logement abordable et sécuritaire.

¹ Société canadienne d'hypothèque et de logement, « L'observateur du logement – Taux d'inoccupation national sous la moyenne sur 10 ans » 28 novembre 2018.



Pour en finir avec un développement au compte-gouttes

L'ampleur des besoins exige des mesures fortes. La construction de logements sociaux et communautaires est à son plus bas depuis 20 ans, avec seulement 835 nouveaux logements créés en 2018 en raison du manque de financement public.

Il est donc grand temps de rattraper le terrain perdu de ces dernières années et de réaliser un véritable chantier de logements sociaux et communautaires afin que tous et toutes puissent avoir accès à un toit convenable et stable. Le ROHQ, l'AGRTQ, la CQCH le FRAPRU et le RQOH réclament ainsi :

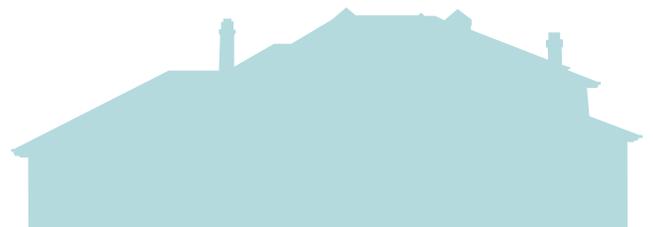
- un financement adéquat du programme AccèsLogis par le gouvernement du Québec, correspondant à 50 % des coûts réels de réalisation des projets de logement, tel que prévu dans les normes du programme, et ce autant pour les projets en cours de réalisation dont le financement reste encore insuffisant pour se concrétiser, que pour les prochains logements qui seront développés;
- la construction d'au moins 5 000 nouveaux logements par année au cours des cinq prochaines années.

Un contexte favorable

Avec des surplus de 4,43 milliards énoncés par le Gouvernement du Québec lors du dernier exercice financier, les regroupements d'organismes dédiés au logement social et communautaire sont d'avis que le contexte est propice à des investissements majeurs, d'autant plus que les municipalités et les organismes sur le terrain sont déjà mobilisés et en attente de financement pour réaliser des projets.

Heureusement, il arrive que nous ayons de très bonnes nouvelles ! Au même moment où j'écris ces mots, nous recevons avec enthousiasme l'annonce officielle, vendredi 15 novembre, d'un investissement record de 112 M\$ dans le projet de l'Îlot Rosemont à Montréal. La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, M^{me} Chantal Rouleau, la mairesse de Montréal et présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, M^{me} Valérie Plante, M^{me} Guylaine Marcoux, présidente-directrice générale de la SHQ et la directrice générale de l'OMHM, M^{me} Danielle Cécile, ont procédé à l'annonce aujourd'hui de la construction de 193 logements sociaux destinés aux personnes âgées. La Société d'habitation du Québec (SHQ), par l'entremise de son programme AccèsLogis Québec, investit près de 21 M\$ dans ce projet, le gouvernement du Québec contribue pour plus de 22,8 M\$, la Ville de Montréal accorde près de 20,5 M\$ dont 4,1 M\$ sont remboursés par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), par l'entremise du Fonds du logement social auquel contribuent les 82 municipalités de la région.

La prochaine année marquera la fin d'une étape importante dans notre réseau et des défis que nous saurons relever dans le futur. Je profite de ces quelques lignes pour vous souhaiter une merveilleuse année 2020 et réitérer mes plus sincères remerciements pour le travail que vous accomplissez avec autant de dévouement. ■





Où en sommes-nous?

PAR ANNE DEMERS, LL.B., ADM.A., DIRECTRICE GÉNÉRALE, ROHQ

Depuis la dernière assemblée générale du ROHQ tenue en juin dernier, il s'est écoulé six mois. Il m'apparaît pertinent à quelques semaines de la fin décembre de vous informer, conseils d'administration et directeurs d'offices, des démarches effectuées en lien avec les différentes résolutions adoptées.

Le ROHQ a été actif dans ses échanges et rencontres avec les dirigeants de la SHQ, ainsi qu'au sein de divers comités et tables de travail, seul, avec l'ADOHQ ou ses partenaires du secteur du logement social et communautaire. Nous avons également tenu des rencontres avec la FLHLMQ au cours desquelles nous avons abordé les besoins des clientèles, mais également appris que les collaborations avec les offices, en suivi à plusieurs regroupements, sont très intéressantes et positives.

L'un des sujets qui retient notre attention et plus particulièrement depuis quelque temps déjà, est celui de l'autonomie des offices. Le ROHQ maintient sa demande auprès de la SHQ et poursuit les discussions quant à la pertinence d'accroître l'autonomie des offices dans la réalisation de leur mission, d'améliorer leur capacité à développer de nouveaux logements pour répondre aux besoins de la population, d'augmenter leur agilité et leur performance dans le développement et la gestion de leur organisation. Cette demande est soutenue par le même dénominateur commun, soit une offre de service adaptée aux citoyens. Les échanges se poursuivent et il importe de que toutes les parties prenantes s'entendent sur la signification de cette demande. Ce point sera discuté plus amplement avec les dirigeants de la SHQ dans les prochaines semaines.

Cette demande d'accroissement d'autonomie des offices a un lien direct avec l'appui aux regroupements des offices d'habitation dont l'un des principaux objectifs est de répondre adéquatement aux besoins évolutifs et variés des citoyens. Pour continuer d'assurer un service de qualité aux clientèles malgré des regroupements ou les projets de regroupements, la charge de travail au sein des organisations a été décuplée. Que ce soit pour les administrateurs, les directeurs ou les employés des offices, la réalité est que de nouveaux défis se présentent, tant pour les offices que pour les clientèles. Pour continuer d'offrir une réponse et un service de qualité, pour arriver à

former des organismes plus efficaces et efficaces, les besoins de formation à l'intérieur des offices ont évolué au même rythme que ceux des citoyens. On se doit d'être bien formé pour toujours mieux servir et la SHQ est un partenaire incontournable pour permettre aux offices d'y arriver. La collaboration de la SHQ au sein du comité consultatif de formation permet de cibler et d'identifier des axes de formation. La question de l'accroissement des budgets de formation dans les offices demeure à traiter et à discuter avec la SHQ.

En ce qui concerne les résolutions portant sur le financement du développement social et communautaire et sur le financement du Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social, les démarches sont de longue haleine et il n'est pas anticipé que des sommes supplémentaires soient annoncées dans le prochain budget 2020-2021 du gouvernement du Québec. Ceci dit, les travaux de révision des modalités d'application du cadre de référence se poursuivent et se déroulent bien.

La fin des conventions à venir dans les prochaines années et le financement des HLM dont les conventions ont pris fin font partie des préoccupations du ROHQ. Le ROHQ poursuit ses discussions avec la SHQ et est impatient de connaître l'issue des négociations entre les paliers provincial et fédéral. Plus spécifiquement, un mémoire prébudgétaire est en cours de rédaction au ROHQ et un article y est consacré dans cette édition du Quadrilatère.

Nous vous informerons au fur et à mesure des nouveaux développements dans l'un ou l'autre de ces dossiers.

Au plaisir de vous parler ou de vous revoir dans une activité du ROHQ. ■



Conférence annuelle de la NAHRO à San Antonio (Texas) : En lien avec nos partenaires

PAR CLAUDE ROY, CONSEILLER EN HABITATION

J'ai participé, en compagnie de plus de 1 500 personnes, à la conférence annuelle de la NAHRO (National Association of Housing and Redevelopment Officials) qui s'est tenue du 9 au 12 octobre dernier au Texas, sous le thème : « En lien avec nos partenaires », un thème qui nous est familier au Québec.

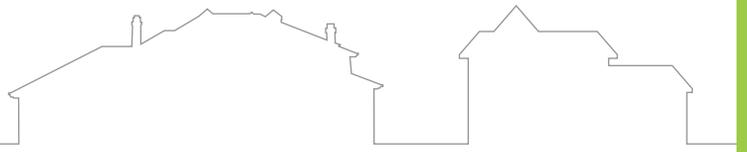
Cette organisation, avec ses 2 600 organismes du logement social et abordable et ses 17 000 membres, est le plus important organisme de logement social et abordable existant chez nos voisins.

La conférence a débuté avec l'allocution percutante de M. Henry Cisnero, ancien Secrétaire au logement sous l'administration Clinton et ex-maire de San Antonio. M. Cisnero a marqué par le passé par ses actions et sa conviction le monde du logement social. Dans son allocution il a fait appel aux organismes pour leur demander de continuer à se mobiliser afin de répondre aux besoins pressants qui s'observent partout au pays.

Il a retracé quelque peu l'histoire américaine pour souligner que les Américains en sont à leur troisième crise du logement. La première, celle des années 20 où une grande partie de la population vivait dans la précarité et la pauvreté chronique, la seconde dans les années 60 avec la crise des droits civils et l'égalité souhaitée pour les populations discriminées à tous les points de vue, dont le logement. Il a conclu que les États-Unis en étaient à leur troisième crise en raison du manque de logements abordables partout au pays et surtout dans les grands centres où la hausse des coûts du logement vient exclure un nombre important de ménages et contribue à accroître l'itinérance. C'est inacceptable a dit-il déclaré, en citant le cas de San Francisco et de la Silicone Valley. Pour répondre à cette crise, des organismes comme la NAHRO sont essentiels pour arriver à bâtir une société plus juste avec des milieux de vie plus sains. Un appel percutant qui n'est pas passé inaperçu.

J'ai eu aussi l'occasion de prendre connaissance du récent document de la Maison-Blanche sur l'itinérance. « The state of homelessness in America » daté de septembre dernier, un bijou en-soi au plan de l'incohérence. Dans ce document le seul fait reconnu est l'existence de 550 000 itinérants à travers le pays. Autrement on s'acharne à dénoncer les politiques de l'administration Obama, dont toute l'approche du « logement d'abord » et celle du logement avec soutien qui, en trop grand nombre, dans certains milieux, n'encouragerait pas les sans-abris à chercher d'autres solutions. On souhaite agir sur la dérèglementation du marché de l'habitation pour diminuer les coûts du logement et ainsi permettre aux itinérants d'y accéder. On y fait aussi un lien inquiétant entre le climat et la tolérance à dormir dans la rue comme facteurs encourageant l'itinérance. On présente, comme avancée importante la désignation d'un sous-secrétaire aux abus de consommation et à la santé mentale. Voilà une vision inquiétante de l'itinérance qui représente un autre recul substantiel.

Un atelier très intéressant sur la Stratégie nationale du logement a regroupé des panélistes canadiens, américains et des Pays-Bas.



Aucune stratégie ou politique n'est en place présentement aux États-Unis qui se sont retirés de plusieurs engagements internationaux dont la reconnaissance du droit au logement et les accords de Paris. Pourtant ce sont eux qui ont été les maîtres d'œuvre pour l'adoption de la déclaration universelle des droits, dossier piloté par Mme Eleanor Roosevelt appuyé par John Humpfrey, un professeur montréalais de l'Université McGill. Donc on assiste chez nos voisins à un portrait sombre pour les personnes impliquées dans la défense des droits y incluant le logement.

Le participant du Canada monsieur Greg Dewling, directeur exécutif du Capital Region Housing Corporation (Edmonton) a fait valoir les avancées canadiennes en matière de stratégie du logement et du droit au logement, un portrait qui tranchait avec la présentation américaine.

Le participant des Pays-Bas monsieur Gerrit Teunis, président de la Table européenne des agences d'habitation, un spécialiste reconnu, a fait valoir les engagements de son pays en matière de logement abordable. Il s'agit en effet du pays où on

retrouve le plus grand pourcentage de logements sociaux et abordables. C'est encore un modèle, mais un modèle fragile dans la mesure où l'état a imposé au cours des dernières années des charges fiscales importantes aux organismes de logement qui se battent pour tenter, dans cette situation difficile, de ne pas imposer ces restrictions financières à leurs locataires. Un tableau plus gris qu'auparavant là aussi. Monsieur Teunis a mentionné qu'il fallait, dans ce contexte, miser sur les forces de changement dans nos sociétés, un changement vers la volonté de bâtir des communautés équilibrées plus saines et plus égalitaires.

La conférence s'est poursuivie par un forum international d'une journée et demie à Austin (Texas) lequel a regroupé une soixantaine de participants en provenance des États-Unis, du Canada de l'Afrique du Sud et de l'Irlande et des Pays-Bas sous le thème de la mise en place de communautés mixtes. Cette rencontre, à l'initiative de la NAHRO, se voulait une tentative de relancer les échanges tripartites qui s'étaient tenus pendant une vingtaine d'années entre la NAHRO l'ACHRU et la CIH (Chartered Institute of Housing) de Grande-Bretagne.





La participation canadienne était assumée notamment par monsieur Jeff Morrison, directeur exécutif de l'ACHRU et monsieur Derek Ballantyne, président du C.A. de la SCHL.

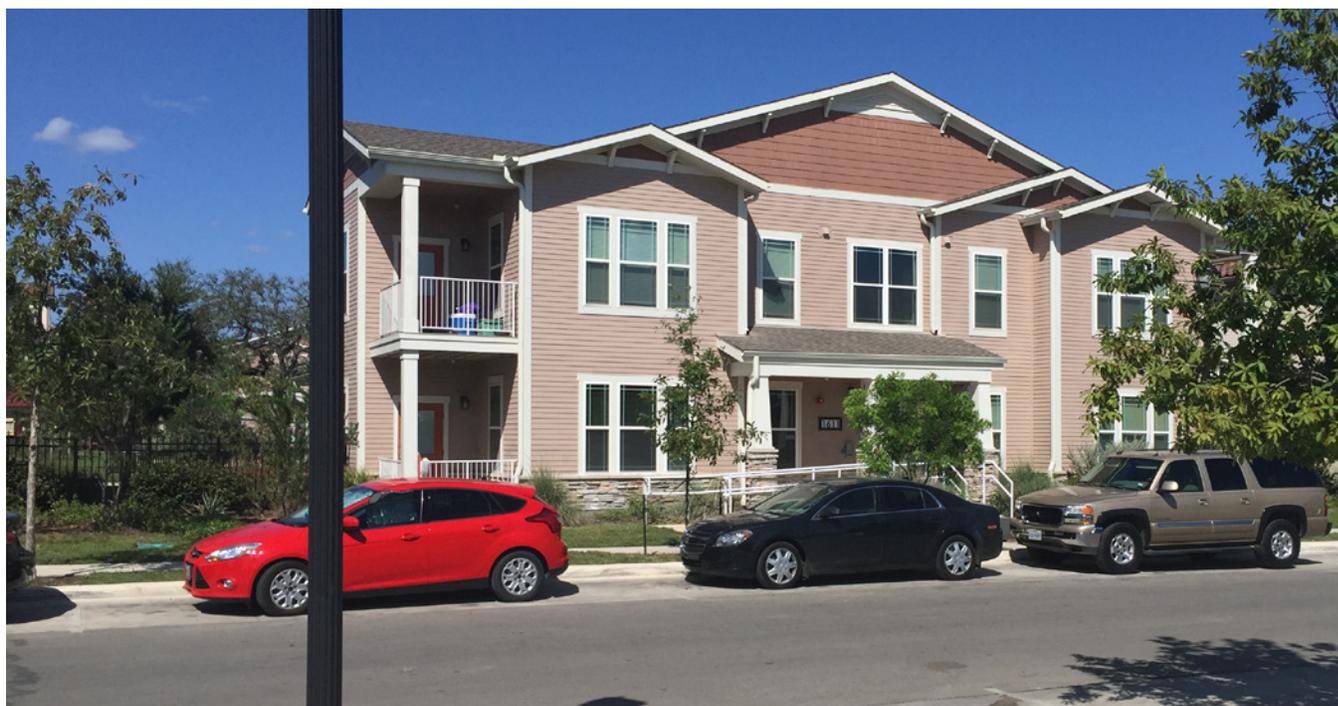
Les participants canadiens ont fait part des avancés que nous connaissons en regard de la mise en place de la Stratégie nationale du logement avec les investissements qui en suivent et de l'adoption de la législation sur le droit au logement en juin dernier. Un portrait qui a fait l'envie de plusieurs, malgré le fait que les besoins ici comme ailleurs sont énormes

Un excellent document synthèse portant sur les politiques américaines en matière de logement social produit à l'Université d'Austin au Texas a fait état des obstacles à la mise en place de stratégie intégrée pour les agences locales de logement social. En effet on a assisté, au cours des ans, à un retrait du rôle du gouvernement central qui a exercé une pression sur les administrations locales et sur les États. Ceux-ci tentent tant bien que mal à répondre aux besoins des ménages démunis, mais la rareté des ressources remet en question l'aide aux plus démunis pour aller vers le logement abordable qui est moins ciblé. Même l'intervention du type allocation logement qui rejoint plus de ménages que le HLM traditionnel connaît ses ratés, éprouvant de la difficulté à se déployer dans certains marchés plus sélectifs. On en conclut à l'absolue nécessité de fonds additionnel pour soutenir les agences de logements dans leurs efforts et dans les innovations qu'ils tentent de mettre en place localement.

Ensuite le représentant des Pays-Bas a mentionné les demandes pressantes de la Commission Européenne, dans un rapport de juin dernier, qui invite ses membres à porter attention à l'importance grandissante du logement à coût abordable dans la mise en place de communautés saines. Elle constate que l'absence de logement abordable dans plusieurs de ses pays membres vient fragiliser le tissu social et peut porter atteinte à l'économie de chacun. Elle cible notamment l'Irlande, l'Allemagne et la Slovaquie. La France est encouragée à faire plus d'efforts en matière de conservation d'énergie et de rénovation domiciliaire.

Il y a donc une mouvance dans la recherche de solutions de sortie de crise ou de prévention et il faut souhaiter, selon monsieur Teunis, que l'incertitude actuelle conduise, comme c'est souvent le cas, à la mise en place de solutions novatrices répondant aux besoins pour des communautés saines et équilibrées.

En guise de conclusion, il faut souligner le fait que pour la première fois de son histoire, les trois postes les plus importants de la NAHRO soit ceux de directrice exécutive, présidente et première vice-présidente sont maintenant occupés par des femmes. Un vent de changement qui a été très apprécié. ■



CONFÉRENCE NATIONALE SUR LE LOGEMENT

NOTEZ BIEN LES DATES!

La Conférence nationale sur
le logement est de retour.



**12-13
MAI
2020**

**HÔTEL WESTIN
OTTAWA, ONTARIO**



FAITES VITE! INSCRIVEZ-VOUS

**pour recevoir des mises à jour régulières sur la Conférence
et l'information sur la préinscription, qui aura lieu bientôt!**

L'activité de l'an dernier a affiché complet, alors soyez l'un
des premiers à obtenir tous les renseignements.

**conferencenationalesurlelogement.ca
#Parlons Logement**





« Quand tu ouvres le frigo, y'a que la lumière »

Financement du logement social – Mémoire prébudgétaire

PAR CORALIE LE ROUX, COORDONNATRICE AUX DOSSIERS ET PROJETS STRATÉGIQUES

J'ai entendu cette phrase récemment dans une émission de radio qui présentait un documentaire sur les adolescents et la pauvreté¹... elle me revient en tête chaque fois que j'ouvre mon frigo.

Cette parole est celle d'une adolescente d'une quinzaine d'année, Sofia, et elle dit ça avec un large sourire aux lèvres en parlant du frigo familial qui se vide au fur et à mesure que les jours passent, un frigo que sa mère, monoparentale, n'a plus les moyens financiers de remplir chaque fin du mois. Ce n'est pas un sourire de joie que Sofia affiche en disant cette phrase, mais plutôt celui que l'on a face à une situation qui se répète inlassablement, une fatalité mensuelle avec peu d'espoir que les choses changent.

Pourtant, Sofia croit que dans la vie, la roue tourne et qu'un jour elle deviendra avocate parce que c'est son rêve. En attendant, elle suit une filière pour élève en difficulté, car depuis que sa famille (sa mère, son petit frère et elle) a été expulsée de leur logement et après avoir tout perdu le peu de biens et mobiliers qu'ils avaient à cause des punaises de lit, Sofia et sa famille se sont retrouvés dans un « hôtel social »², et ses résultats scolaires ont dégringolé.

J'en conviens, mon introduction n'est pas réjouissance, elle ne se passe pas au Québec, mais des situations identiques se déroulent ici.

En marge de la préparation du mémoire prébudgétaire du ROQH, on pourrait s'interroger sur la nécessité de réécrire un article supplémentaire sur le fait que le logement social est un vecteur de lutte à la pauvreté. Que le logement social est le meilleur outil actuel de stabilité résidentielle notamment pour les aînés. Que le programme HLM / PSL et la proportion de 25% retenue pour le calcul du loyer selon les revenus du ménage est LA proportion la plus favorable pour donner une chance d'enrayer l'endettement chronique des ménages vulnérables.

Une étude a été réalisée par la SHQ en 2013³ pour mesurer les impacts des contributions sur le niveau de pauvreté des personnes recevant une aide financière, il en ressort que pour chaque dollar versé par la SHQ à titre de subvention, 2,3\$ ont été injectés dans l'économie québécoise et qu'un loyer fixé à 25% du revenu permet au ménage bénéficiant des programmes HLM et PSL d'augmenter leur revenu disponible de près de 1 800\$ annuellement.

2 Appelés également Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS), ce sont des structures commerciales, destinées à apporter une solution d'hébergement ponctuelle ou permanente, à un prix modéré, aux personnes éprouvant des difficultés financières et sociales pour se loger. Il s'agit d'ensembles de logements homogènes, autonomes, équipés et meublés. Les personnes orientées vers les résidences hôtelières à vocation sociale sont reconnues comme ne nécessitant pas un accompagnement social. De ce fait, il n'existe pas d'accompagnement social au sein des RHVS.

3 « Supplément : Étude sur les impacts sociaux des activités de la Société d'habitation du Québec » - Société d'habitation du Québec – 2013. P. 1&2.

1 « Gosses de France : la pauvreté à hauteur d'ado » documentaire réalisé par Andrée Rawlins-Gaston - 2019

Revenons à l'expulsion vécue par Sofia et sa famille : vivre une telle expérience est un traumatisme et les répercussions sont indicibles. Dans son implacable plaidoyer pour le droit à un habitat digne pour tous, « *Avis d'expulsion : enquête sur l'exploitation de la pauvreté urbaine* » paru tout récemment⁴, Matthew Desmond, sociologue, a étudié sur le terrain les impacts et répercussions des expulsions sur les populations vulnérables à savoir principalement les femmes, les ménages monoparentaux, les noirs, les aînés, dans une ville où l'on expulse 16 000 adultes et enfants par an.

Cette conjoncture, poussée à son paroxysme, est celle d'un pays, d'un état, d'une municipalité qui a complètement abandonné la politique et le financement du logement social et qui a « *échoué à appréhender à sa juste mesure le rôle fondamental du logement dans la création de la pauvreté.*⁴ »

Aujourd'hui, force est de constater que le marché privé locatif devient de plus en plus inaccessible dans les grands centres urbains (Montréal, Québec, Gatineau entre autres), plus d'un tiers des ménages québécois ont un taux d'effort supérieur à 30%. Sans atteindre le niveau des villes de Vancouver ou Toronto, d'anciens quartiers résidentiels dit « *populaires* » subissent de plein fouet la spéculation immobilière. Combiné à des taux d'inoccupation sous le seuil d'équilibre de 3%, le marché locatif privé devient le principal agent de pauvreté favorisant l'endettement chronique ou alors il force les ménages modestes à quitter ces quartiers devenus inabordables. Seule l'implantation (antérieure ou nouvelle) de logements sociaux et abordables permet la stabilité résidentielle des populations originelles à faibles revenus.

Cette précarité n'est pas que financière, elle est culturelle, sociale, scolaire, alimentaire. Dans ce dernier domaine, le rapport de Bilan-Faim 2019⁵ dévoilé par le réseau Banque alimentaire du Québec le 12 novembre dernier révèle qu'1 québécois sur 17 a fait appel aux banques alimentaires du Québec en 2019 et que le taux des Canadiens de plus de 65 ans qui ont recours aux banques alimentaires a augmenté de près de 30% depuis 2016. Le bilan souligne également que le nombre de visites des personnes vivant dans un logement locatif privé est plus élevé et a augmenté par rapport à celui des personnes vivant dans un logement social.

Le Québec se classe parmi les provinces les plus égalitaires à l'échelle canadienne, avec un principe de redistribution supérieur à bien d'autres provinces. Le 28 octobre 2015, le Gouvernement du Québec lançait une vaste consultation publique dans le cadre de l'élaboration du troisième plan

d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. À cette occasion, le ROHQ a déposé un mémoire⁶ dans lequel il explicitait clairement les enjeux financiers du secteur de l'habitation sociale et recommandait un investissement majeur pour préserver le parc immobilier HLM et construire d'avantage d'unités sociales.

Mais lorsque les listes d'attente pour un logement social dépassent 40 000 demandes, c'est qu'il manque des logements pour répondre aux besoins et surtout qu'il convient de répondre aux besoins spécifiques de chacune des régions du Québec dont les enjeux ne sont pas identiques.

Mémoire prébudgétaire du ROHQ

Le ROHQ est en pleine rédaction de son mémoire prébudgétaire, mémoire qui sera envoyé au ministre des finances, Éric Girard, afin qu'il n'oublie pas l'habitation sociale dans ses lignes budgétaires.

Oui, je dois bien l'avouer, j'ai le secret espoir que nos phrases vont l'interpeller, que nos chiffres vont le sensibiliser et qu'il va suivre nos recommandations et nous permettre d'avoir plus de financement pour préserver notre parc immobilier de logement HLM, qu'il va augmenter l'enveloppe budgétaire pour construire plus de logements sociaux, qu'il va reconnaître que le soutien communautaire est indispensable et qu'il faut le financer à hauteur des besoins, et qu'en agissant ainsi, il fera des économies dans les postes budgétaires de la santé, de l'éducation, de l'immigration, de l'emploi ... Un mémoire prébudgétaire pour rappeler au Gouvernement du Québec que le logement social doit être considéré comme un investissement social mais qu'actuellement, le secteur est en manque de financement, de reconnaissance et d'appuis.

« *Quand tu ouvres le frigo, y'a que la lumière* ».

Désolée si la phrase de Sofia vous reste en tête, moi je me dis que ça doit vouloir dire qu'on est à la bonne place ! ■

4 « Avis d'expulsion : enquête sur l'exploitation de la pauvreté urbaine », de Matthew Desmond paru aux éditions Lux - 10 octobre 2019 - Récompensé par le prix Pulitzer de l'essai en 2017.

5 Le Bilan-Faim 2019 est un rapport annuel publié par Banques alimentaires Canada qui analyse les données de 4 934 banques alimentaires au Canada.

6 « Mémoire sur la pauvreté et l'exclusion sociale, présenté au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale » - Regroupement des offices d'habitation du Québec - Janvier 2016

Un changement d'habitudes des locataires pour une réduction de consommation !

Le projet de sensibilisation *Je consomme moins d'eau*, mené par Écohabitation

PAR SANDRINE TERRAULT, CHARGÉE DE PROJET

C'est dans une perspective instructive, stimulante et ludique que l'organisme Écohabitation a voulu développer un projet de sensibilisation visant l'amélioration des habitudes saines de consommation d'eau en milieu résidentiel. L'organisme a donc travaillé sur l'élaboration du défi *Je consomme moins d'eau*, présentement en cours dans les 3 Offices municipaux d'habitation soit Montréal, Longueuil et Laval.

Des activités dynamiques et ludiques sont à l'honneur! Une première activité a eu lieu au printemps dernier, ayant joyeusement rassemblé les locataires autour de jeux communautaires créés spécialement pour le projet et ayant permis un bel apprentissage sur les différents enjeux de l'eau.

Pour stimuler les résidents dans l'atteinte d'objectifs de diminution de leur consommation, deux concours ont été lancés. La compétition se fait à l'intérieur des immeubles, ainsi qu'entre les immeubles participants! Des prix de performance et de participation sont prévus et les gagnants seront dévoilés en février 2020.

Grâce aux expériences retirées à travers la mise en place de ce projet, Écohabitation a pu monter un Guide pratique et une Trousse d'activités, pour encourager la reproduction d'un projet de sensibilisation sur diverses thématiques, dans tout immeuble à logements multiples.



Contre le gaspillage par des gestes quotidiens

Le projet est d'une grande pertinence : Le comportement humain est un facteur très influençant dans l'utilisation des ressources d'une habitation, parfois même plus que les caractéristiques physiques du bâtiment. Au Québec, la consommation d'eau par habitant figure parmi les plus élevées au monde¹. Cette consommation excessive s'explique, entre autres, par la fragilité et la valeur de l'eau souvent oubliée par la majorité des gens qui vivent où celle-ci coule abondamment depuis le robinet de la maison. Le projet d'Écohabitation mise donc principalement sur un changement de comportement, qui constitue la stratégie la plus rentable et la plus simple à mettre en place, mais qui nécessite une démarche de sensibilisation efficace.

Guide et trousse d'activités pour les gestionnaires

Des outils concrets ont donc été développés et mis à disposition des gestionnaires d'OMH afin de les accompagner dans cette démarche environnementale.

Le guide rassemble un volet sur la sensibilisation et un volet technique. Il contient tout le nécessaire pour bien réussir un projet de sensibilisation : astuces pour l'organisation de concours et la réussite des activités, outils de promotion, conseils visant l'atteinte des objectifs, etc. Ce guide est parfait pour accompagner tout gestionnaire d'immeuble dans une

démarche environnementale visant une réduction de consommation, mais il peut aussi très bien s'appliquer à un projet portant sur d'autres thématiques, telles l'alimentation ou la salubrité. Parallèlement, le guide contient aussi des recommandations spécifiques sur le thème de la gestion de l'eau dans les habitations, soit entre autres, des outils techniques à appliquer facilement pour diminuer la consommation d'eau d'un bâtiment.

Une trousse d'activités «clé en main» a aussi été créée et comprend essentiellement une série d'activités rassembleuses axées sur l'importance de préserver l'eau, le tout dans un cadre interactif et où l'apprentissage par le jeu est mis de l'avant. Les gestionnaires peuvent ainsi faire une sélection parmi un lot d'activités communautaires proposées, à réaliser au sein de l'immeuble avec les résidents. Le matériel et les explications pour réaliser les activités sont prêts à être utilisés et la diversité des activités élaborées permet une personnalisation dans l'approche et la mise en place choisies par le gestionnaire.

La suite

Vous pourrez retrouver le Guide et la Trousse sur le site d'Écohabitation. Écrivez-nous à l'adresse jeconsommemoins@ecohabitation.com pour les recevoir directement via votre adresse courriel.

Les résultats seront dévoilés à la fin du mois de février: un événement surprise sera organisé pour les résidents des bâtiments gagnants ! ■



1 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030. 2018. 80 pages. [En ligne]. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise>, récupéré le 5 novembre 2019.



Démystifier les médias sociaux comme outil stratégique

PAR ÉTIENNE VOYER, AGENT AUX COMMUNICATIONS, ROHQ

Afin de vous aider à développer vos connaissances et vos pratiques en gestion des médias sociaux, nous vous proposons des pratiques sur l'utilisation stratégique de ces outils.

Cependant ceci ne sera pas une bible miraculeuse de l'utilisation des médias sociaux. Malheureusement, il n'existe pas de recette unique, ce qui marche pour l'un ne fonctionnera pas nécessairement pour un autre. Il s'agit plutôt de vous présenter des bases et/ou de nouvelles connaissances sur les médias sociaux du ROHQ ainsi que des trucs et astuces pour l'utilisation de vos médias sociaux respectifs.

La stratégie du Regroupement des offices d'habitation du Québec

Vous avez peut-être remarqué dernièrement un certain mouvement du côté du ROHQ sur les médias sociaux. Ceci n'est pas anodin, au contraire, il s'agit des résultats de la nouvelle réflexion du Regroupement sur les médias sociaux.

Nous avons pris la décision d'utiliser nos médias sociaux comme un point de relai pour de l'information qui pourraient intéresser les membres du ROHQ. Cependant, chaque média social a sa propre utilité, ce qui veut dire que les contenus publiés sont relativement différents d'une plateforme à l'autre. Pour mieux comprendre cette approche, je vous invite à consulter les sections ci-dessous qui vous permettront de comprendre cette distinction.

LinkedIn

Ce réseau se veut une véritable plateforme de réseautage professionnel. Le stéréotype est de voir ce réseau simplement comme un outil de publications de postes vacants. Au contraire, celui-ci permet d'échanger avec de vraies personnes, apprendre et s'éduquer sur des enjeux de notre domaine et se tenir au courant des nouvelles du milieu.

C'est dans cette optique que le ROHQ s'y est inscrit. Nous utilisons cette plateforme pour créer des liens entre les acteurs du réseau pour permettre un mentorat de calibre professionnel entre les membres engendrant ainsi un partage des bonnes pratiques. Nous partagerons donc dans cette optique des nouvelles axées sur les mesures gouvernementales importantes, des dossiers de recherches reliés au domaine du logement social et communautaire ainsi que des communiqués de presse.

Facebook

Comment éviter de parler de Facebook ? Ce média social connu par la plupart permet d'établir de nombreuses rencontres amicales et de se renseigner rapidement sur différents sujets et organismes.

La page Facebook du ROHQ se veut en ce sens un relai d'information du réseau. Il s'agit d'une plateforme d'échange amicale où il est permis de partager de l'information moins stratégique, mais tout aussi utile aux différents acteurs du logement social et communautaire. À long terme, le ROHQ partagera aussi du contenu thématique afin de renseigner ses membres sur divers enjeux qui touchent ses membres.

N'hésitez pas à nous envoyer un message sur notre page Facebook ou en privé pour partager du contenu pertinent pour les membres de notre réseau.

Veillez aussi prendre note que chaque ministre de l'actuel gouvernement du Québec possède sa propre page Facebook. Ces pages sont des sources d'informations très pertinentes, nous vous conseillons donc de suivre quelques-unes de ces pages pour rester à l'affût de l'actualité.



Twitter

Twitter se veut un outil de partage d'information. Il s'agit d'une plateforme médiatique où l'instantané est roi ce qui permet de partager différents types de contenu sur le vif ou de partager de courtes réflexions sous forme de commentaire. Twitter est un outil de relai d'information très intéressant particulièrement au niveau de la sphère politique.

Le ROHQ utilise donc ce média social comme un outil pour partager du contenu provenant de différentes sources, particulièrement des acteurs politiques, des ministères et des organismes pertinents. Ces informations permettent de rester à jour sur les événements et décisions qui influencent notre milieu.

Les médias sociaux, un outil de changement social

On ne s'en rend pas toujours compte, mais les médias sociaux sont devenus des outils presque incontournables. Cela varie beaucoup d'une personne à l'autre, mais pensez-y, seriez-vous capable de vous départir de vos médias sociaux pendant une semaine, voire un mois ? Que ce soit pour le loisir, pour le travail ou encore pour rester connecté avec nos connaissances, les médias sociaux consomment une bonne partie de notre temps en 2019. Au-delà d'un simple outil de divertissement, les médias sociaux comme Facebook, Twitter et LinkedIn sont de véritables outils d'influences. Ils permettent de véhiculer des messages forts auprès d'une grande population.

Certes, chaque média social a sa niche et ses spécificités d'où l'importance d'arrimer le bon message au bon réseau. Le plus essentiel est de ne pas sous-estimer le pouvoir politique de ces outils numériques. En effet, cet outil nous permet de rester informés sur des enjeux d'actualités, mais aussi d'informer la population sur les enjeux de nos organisations. Dans le cas des offices d'habitation, cela consiste à expliquer convenablement ce que représente le logement social et communautaire au Québec. Le nerf de la guerre en communication est de réussir à bien faire comprendre le sujet que nous abordons à notre public. Il est donc essentiel d'adapter notre contenu pour notre public pour que celui-ci le comprenne bien, mais aussi pour que celui-ci le trouve intéressant.

Ce que vous pouvez faire

Le marketing sur les médias sociaux est à la fois un art et une science. Malgré le fait qu'il est possible d'analyser nos retombées dans les médias et de planifier nos publications en fonction de nos statistiques d'achalandage, il se peut qu'une publication très bien rédigée ne performe pas en raison de son moment de publication.

Bien cibler ses abonnés

Il est aussi important de ne jamais oublier que nous parlons à des personnes tangibles, d'où l'importance d'adapter son discours en fonction de l'outil que nous utilisons et de nos publics cibles.

Améliorer la portée du contenu dans le fil de nouvelles

Un enjeu très commun est la faible portée du contenu sur les médias sociaux. Par exemple, les publications du ROHQ sont organiques. Cela veut dire que nous ne payons pas pour mettre de l'avant nos publications. Pour vous aider sur Facebook, vous pouvez inviter vos abonnés à mettre la visibilité de votre page dans leur fil de nouvelles à « voir en premier », l'image ci-dessous vous aidera à voir où se situe l'option sur votre navigateur. Nous vous invitons d'ailleurs à faire l'exercice avec la page du ROHQ pour ne rien manquer du contenu que nous partageons qui pourrait vous être utile.

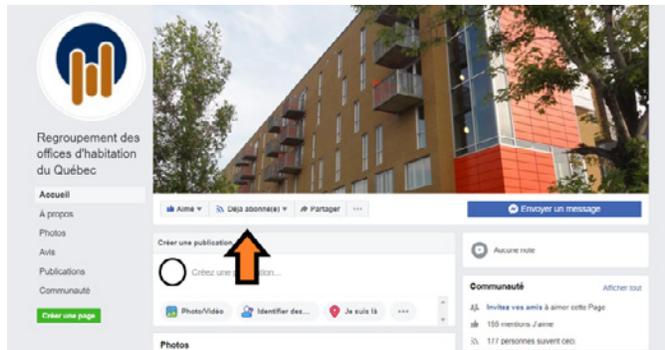


Notez bien :

Il est essentiel de garder du temps pour interagir avec votre communauté. Les plateformes comme Twitter, Facebook et LinkedIn sont avant tout des médias sociaux. Il ne faut pas simplement pousser de l'information à vos abonnés, mais les inviter à interagir sur vos publications et prendre le temps d'interagir avec eux. En d'autres mots, il est important que la communication soit bidirectionnelle.



Inviter vos amis à donner la mention « j'aime » sur vos différents comptes de médias sociaux. Facebook offre d'ailleurs cette fonction directement sur la page des organisations que vous consultez. Tout ce que vous avez à faire est de vous rendre sur la page d'entreprise que vous voulez partager et appuyer sur la fonction « inviter des amis ». Vous pouvez consulter l'image ci-dessous pour vous orienter.



Inciter vos abonnés à interagir (commenter, aimer et partager)

Pour optimiser la portée de vos publications, il est important que votre communauté interagisse sur vos publications. Que ce soit sur Facebook, LinkedIn ou encore Twitter, il est essentiel que les personnes aiment, commentent et partagent vos publications. Cela fera vivre vos publications plus longtemps et vous donne ainsi plus de visibilité. Il est aussi important de comprendre que chaque interaction ne donne pas la même portée. Sur Facebook par exemple, une mention j'aime est ce qui donne le moins de portée, une réaction comme un cœur ou un rire donnera plus de visibilité dans l'algorithme, un commentaire donnera plus de visibilité qu'une réaction aussi, mais ce qui donne le plus de visibilité est un partage de publication.

En ordre croissant pour la portée :

1. Mention j'aime 
2. Une réaction   
3. Commentaire 
4. Partage 

L'objectif reste donc d'inciter votre communauté à interagir le plus sur vos publications, dont l'importance de créer du contenu qui intéresse réellement votre auditoire.

Le visuel, le visuel, le visuel

Les médias sociaux sont des médiums très superficiels où l'aspect visuel vient bien souvent éclipser le contenu. Ne vous trompez pas, une bonne approche rédactionnelle est essentielle, mais il ne faut surtout pas sous-estimer l'importance du visuel. Un simple texte n'intéresse pas vraiment l'œil humain, c'est pour cette raison que les gestionnaires de communautés vont travailler la mise en page de leur texte pour et que le tout soit bien espacé et incorporer des éléments visuels dans le texte comme des emojis. Mais il n'y a pas que le texte qui compte, les publications avec des visuels (images, GIF, etc.) se font plus facilement remarquer dans un fil d'actualité. Cependant, c'est plus particulièrement les vidéos qui ont la côte sur les médias sociaux. Il faut donc garder cela en tête lorsque vous rédigez du contenu.

Pour conclure, chaque petit geste que vous faites sur les réseaux sociaux a toujours un impact sur le rayonnement de votre organisation. ■



Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine

L'OMH des Îles-de-la-Madeleine tient à souligner l'intervention de M. Gaston Déraspe, locataire HLM de Havre-aux-Maisons, lors de l'incendie du 29 novembre 2018 qui a détruit celui-ci. Par son courage il a permis le ralentissement de l'incendie et a aidé à l'évacuation des locataires. Son acte de bravoure lui a mérité une mention d'honneur du ministère de la Sécurité publique du Québec, la décoration lui fut remise lors de la Journée nationale de reconnaissance des pompiers tenue à l'Assemblée nationale du Québec, en octobre dernier.

Félicitations et sincères remerciements à M. Deraspe



Office municipal d'habitation de Montmagny

Bonne retraite à Jacques Paradis !

Les employés et les administrateurs de l'OH de la région de Montmagny se sont réunis à l'occasion du départ à la retraite de M. Jacques Paradis après 33 ans de loyaux services.



Office municipal d'habitation de Longueuil

Prix Distinction

PAR DANIELLE LAVIGNE, DIRECTRICE GÉNÉRALE OMH DE LONGUEUIL

En février 2019, l'Office municipal d'habitation de Longueuil obtenait la certification « Entreprise en santé, niveau 3. » L'OMH de Longueuil est la première organisation au Québec à avoir obtenu cette certification !!!



De gauche à droite : Mario Messier (Groupe Entreprise en santé), Danielle Lavigne, directrice générale, Ginette Lague, Chantal Vouligny, Nathalie Lacelle, Daniel Touzin et Roger Bertrand, un des fondateurs et Président du conseil d'administration du Groupe ES.

En septembre dernier, c'est avec fierté et grand plaisir que l'Office municipal d'habitation de Longueuil déposait sa candidature dans la catégorie de Prix Distinction « Habitudes de vie et gestion du stress » organisé par le Groupe entreprises en santé. Notre candidature a été retenue comme finaliste !!!

Le 23 octobre, les membres du Comité OMH en santé ont participé au dévoilement des gagnants lors d'un événement inspirant qui s'est tenu à l'hôtel Sofitel à Montréal. Plusieurs entreprises prenaient part à cette activité. Nous sommes heureux et fiers de vous informer que l'Office municipal d'habitation de Longueuil est récipiendaire du Prix Distinction « coup de cœur du jury » !!! Un chèque de 1 000\$ nous a également été remis. Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui contribuent et qui s'impliquent dans cette Démarche d'Entreprise en santé, promulguée par la Direction générale à l'automne 2016.

Les Prix Distinction du Groupe entreprise en santé visent à reconnaître et à mettre de l'avant les employeurs du Québec ayant implanté un programme structuré comportant des mesures significatives, novatrices et inspirantes dans le domaine de la santé, du mieux-être et de la productivité en milieu de travail. Ces employeurs et les initiatives qu'ils ont mis en place peuvent inspirer d'autres employeurs qui désirent passer à l'action.

Les membres du comité OMH en santé visent l'obtention de la certification « Élite », d'ici 2021 !

Félicitations à toute l'équipe ! ■

L'Office municipal d'habitation de Lévis est en fête 50 ans au service du logement social et communautaire à Lévis

C'est lors d'un événement reconnaissance marquant le 50^e anniversaire de l'Office municipal d'habitation de Lévis, que Madame France Morneau Boivin et Monsieur François Roberge, respectivement présidente et directeur général de l'OMH Lévis et les membres du conseil d'administration ont reçu partenaires, élus et les leaders de la communauté lévisienne.

Fondé en décembre 1969, l'Office Municipal d'habitation de Lévis, sous la présidence de Maurice Ampleman, voyait la construction des ensembles immobiliers Habitations Renaissance et Les Habitations Georges-Roy.

« Depuis les débuts de l'OMH, ce sont une multitude d'hommes et de femmes qui ont oeuvré, comme bénévoles ou comme employés, au développement de l'habitation social et communautaire dans la ville de Lévis. Nous voulons les remercier de leur effort. Mais bien plus que d'offrir des logements abordables, nous préconisons l'implication des locataires dans leur environnement. C'est un gage d'amélioration de leur qualité de vie et développe une volonté de mieux vivre ensemble. C'est aussi cela l'OMH Lévis. » de présenter Madame Morneau Boivin, présidente du conseil d'administration.

Notons que le parc immobilier de l'OMH est composé de 31 ensembles immobiliers regroupant 67 bâtiments répartis sur tout le territoire de la ville de Lévis.

« L'offre de l'OMH Lévis est toujours en développement. Dans les prochains mois, nous verrons, avec le projet Miscéo, la construction de 55 nouvelles unités résidentielles et la relocalisation de nos bureaux. Des projets excitants, des défis enlevants, » de conclure François Roberge, le directeur général de l'OMH Lévis

L'Office Municipal d'habitation de Lévis en quelques chiffres :

- Plus de 1 300 logements
- Plus de 6 millions de dollars de chiffre d'affaires
- Plus de 2,5 millions de dollars en contrats de sous-traitance
Le tout d'une valeur immobilière de plus de 112 millions de dollars

À PROPOS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LÉVIS

Depuis la création de la nouvelle ville de Lévis, l'Office d'habitation de Lévis oeuvre dans l'ensemble des dix villes fusionnées.

L'OMH Lévis offre aux personnes seules et aux familles des logements sociaux et communautaires de qualité dont les coûts tiennent compte de leurs ressources financières limitées. Elle propose aussi des services adaptés dispensés dans le respect de leur dignité et avec une préoccupation constante de favoriser leur développement personnel, et de promouvoir leur implication sociale et communautaire. L'OMH Lévis offre également des services complémentaires de soutien communautaire en continuité et en concertation avec les ressources disponibles dans le milieu. ■



Crédit photo : Ville de Lévis

M. Gilles Lehouillier, maire Ville de Lévis, M^{me} France Morneau, présidente OMH Lévis et M. François Roberge, DG OMH Lévis.



Office d'habitation de l'Outaouais

Des locataires participent à un projet d'évaluation de mesures d'adaptation aux vagues de chaleur

PAR KARINA OSIECKA, CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION ET PORTE-PAROLE, OFFICE D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS



Brigitte Pinard, médecin-conseil à la Direction de santé publique du CISSS de l'Outaouais et Marie-Eve Levasseur, conseillère scientifique à l'Institut national de santé publique du Québec lors du barbecue de remerciement aux locataires ayant participé au projet.

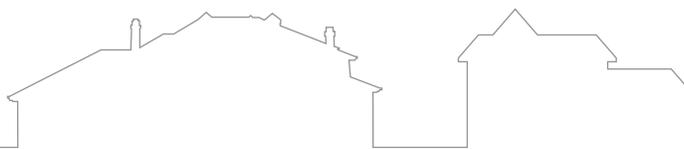
Alors que des vagues de chaleur accablante frappent régulièrement plusieurs régions de la province, l'Outaouais est la région où le plus grand nombre de vagues de chaleur a été enregistré. Cette récurrence a motivé les gestionnaires de l'Office d'habitation de l'Outaouais et la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais à intégrer des mesures d'adaptation à la chaleur au projet de rénovations de l'ensemble immobilier Habitations Raymond Brunet, situé sur la rue Jean-Dallaire, à Gatineau.

Le but de cette initiative a été d'améliorer le confort et la santé des occupants. « Nous voulions nous assurer de bien comprendre quelles sont les mesures d'adaptation efficaces pour augmenter le confort thermique dans les logements ainsi que la qualité d'air, particulièrement lorsqu'il y a des vagues de chaleur extrême. Pour interpréter l'efficacité des mesures, nous avons, avec l'appui de l'Institut national de santé publique du Québec, développé un devis d'évaluation pour prendre des mesures avant et après les rénovations. Ainsi, nous souhaitons voir s'il y a eu des changements de certains paramètres, notamment la température intérieure de logement, la concentration de particules fines et de dioxyde de carbone », a indiqué Brigitte Pinard, médecin-conseil à la Direction de santé publique du CISSS de l'Outaouais.

L'évaluation en deux volets

L'évaluation a été réalisée par le biais d'une phase de modélisation des logements et par une campagne de prise de mesures dans une cinquantaine de logements participants au cours des saisons estivales 2017 et 2019.

Le premier volet a été effectué par l'organisme Écohabitation. « À l'aide d'un logiciel, des simulations ont été réalisées afin d'évaluer la consommation énergétique ainsi que les variations de température, avant et après les rénovations, pour une période de vague de chaleur prédéterminée. Toutes les caractéristiques du bâtiment ont été prises en considération : l'isolation, les caractéristiques des fenêtres, les toits, l'angle du soleil selon la période du jour et de l'année, les types de matériaux, etc. Nous avons pu comparer ces résultats à ce qui a été mesuré sur le terrain et voir quelles mesures avaient un grand impact sur la température intérieure du logement », a expliqué Marie-Eve Levasseur, conseillère scientifique à l'Institut national de santé publique du Québec.



En effet, le deuxième volet de l'évaluation a été la participation des locataires qui visait à étudier leurs comportements d'adaptation à la chaleur. Cette étude a été effectuée en deux phases : la première s'est tenue à l'été 2017, avant les rénovations majeures aux Habitations Raymond Brunet et la deuxième a eu lieu à l'été 2019, après l'achèvement des travaux. Ceux-ci visaient à effectuer une mise à niveau de différentes parties de l'enveloppe du bâtiment (toit, murs, portes et fenêtres) et des systèmes de ventilation et d'extraction d'air afin d'offrir aux occupants des logements plus confortables et bénéficiant d'une meilleure efficacité énergétique.

Les locataires s'impliquent

Une cinquantaine de locataires ont permis l'installation d'appareils de mesure à l'intérieur de leur logement pour deux périodes d'une semaine. De plus, les participants ont fait la tenue d'un journal d'activités où ils devaient indiquer les moyens utilisés pour se rafraîchir, par exemple, l'ouverture des fenêtres, l'utilisation d'un climatiseur, d'un échangeur d'air ou d'un déshumidificateur.

À ce stade du projet, La Maison de l'Amitié de Hull, une maison communautaire, a joué un rôle important, non seulement en faisant le pont entre différents partenaires, mais aussi en restant en contact avec les participants. « Étant donné que nous sommes beaucoup en lien avec les gens du quartier, nous avons développé des liens de confiance avec eux. Cela a été facilitant pour pouvoir entrer chez les participants et leur faire compléter un questionnaire et le journal d'activités quotidiennes. S'ils avaient des questions, ils pouvaient venir nous voir ou nous contacter autrement », a noté Nadine Guevremont, coordonnatrice à La Maison de l'Amitié de Hull.



Les locataires ont beaucoup apprécié cette approche ainsi que les changements apportés dans leur logement et dans l'ensemble immobilier. « J'ai participé au projet en 2017 et 2019. Nous avons eu de bonnes informations et tout s'est bien passé. Je ressens une différence. La qualité d'air a changé et elle est meilleure. Cet été, j'ai trouvé que c'était plus frais dans l'appartement », a souligné Mélanie Fitzgerald, locataire.

Retombées du projet

Une fois l'ensemble des mesures complétées, un rapport personnalisé sera remis à tous les participants afin qu'ils puissent prendre connaissance des mesures effectuées dans leur logement (température, humidité relative, qualité d'air). De plus, les comportements adoptés par les locataires qui favorisent le contrôle de la chaleur seront soulignés afin de conserver de bonnes habitudes. Enfin, une liste de recommandations sera également offerte aux participants.

L'évaluation du projet est encore en cours, mais en comparant les données recueillies à deux ans d'intervalle, avant et après les rénovations majeures, l'étude pourra déterminer comment les travaux de rénovation et les comportements des occupants ont un impact réel sur la qualité de l'air intérieur et le confort thermique en période estivale.

Les données obtenues pourront être réutilisées pour les phases subséquentes des travaux et même pour d'autres projets de rénovation. Enfin, certaines pratiques de construction pour l'adaptation à la chaleur pourraient éventuellement être appliquées à d'autres ensembles de logements à loyer modique du Québec.

Cette étude combine les ressources des quatre organisations suivantes : l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais, La Maison de l'Amitié de Hull et l'Office d'habitation de l'Outaouais. Ce projet de recherche est financé par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec et est approuvé par le Comité d'éthique de la recherche du CISSS de l'Outaouais. ■



Bon anniversaire à l'OMH de Trois-Rivières!

Comme de nombreux offices d'habitation au Québec, l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières a fièrement soufflé ses 50 bougies en 2019, le 15 octobre précisément. L'équipe de l'OMHTR s'est mobilisée afin de rendre hommage aux artisans qui oeuvrent à sa mission depuis sa fondation et contribuent à en faire une référence dans le milieu de l'habitation sociale publique. Sans énumérer tout ce qui a été fait, notamment en terme de communication, nous souhaitons vous partager les moments forts de ce 50^e anniversaire.

Lancement des activités du 50^e anniversaire, 21 mai 2019



De gauche à droite: Guyline Marcoux, PDG de la Société d'habitation du Québec, Sara Dubé, directrice Affaires publiques du Port de Trois-Rivières, présentateur officiel des activités du 50^e anniversaire de l'OMHTR, Robert De Nobile, président du conseil d'administration de l'OMHTR, Ginette Bellemare, mairesse suppléante de Trois-Rivières et Marco Bélanger, directeur général de l'OMHTR.

Rencontre des intervenants sociocommunautaires en HLM à Trois-Rivières, 22 mai 2019



Ci-dessus, l'équipe de l'OMHTR qui a collaboré à la RIS. De gauche à droite: Chantal Bisson, chargée de projets à la CDEC de Trois-Rivières, Gaëtan Brière, responsable Accompagnement social et location, Nancy Dupuis, intervenante sociocommunautaire, Marco Bélanger, directeur général, Myriam Émery, intervenante projets mobilisateurs, Robert De Nobile, président du CA et Linda Guimond, directrice Accompagnement social et location.

Porte-clé OMHTR offert à tous les locataires lors du renouvellement de leur bail



Exposition Vous loger, nous habite! 50 ans de services à la communauté, 13 juin 2019

Par cette exposition, présentée au Musée POP, la population peut être témoin des grands moments de l'histoire de ce bâtisseur de milieux de vie, de sa contribution au développement économique de Trois-Rivières et bien sûr de son utilité sociale. La veille, les employés de l'OMHTR ont pu découvrir l'exposition en primeur!



Conférence de presse pour l'ouverture officielle. De gauche à droite: Valérie Therrien, directrice générale du Musée POP, Robert De Nobile, président du conseil d'administration, Francis Mathieu, vice-président à l'administration et à la planification de la Société d'habitation du Québec, Sara Dubé, directrice Affaires publiques du Port de Trois-Rivières, et Marco Bélanger, directeur général.

Office municipal
d'habitation de Trois-Rivières

Vous loger, nous habite!

50 ans
15 octobre 1969 - 2019

Merci à nos partenaires





L'exposition est présentée au Musée POP à Trois-Rivières, jusqu'au 12 janvier 2020. L'accès est gratuit.

Œuvre collective Je voyagerai dans toutes les histoires, 18 juin 2019

Ce projet artistique a été mené par l'artiste en arts visuels Alejandra Basañes, en collaboration avec Culture Trois-Rivières et en partenariat avec Mallette. C'est une grande fierté pour les dix locataires qui ont accepté de relever le défi de créer une œuvre éphémère de grand format. Elle a été affichée de façon magistrale sur les balcons communautaires de l'Habitation Edgar-Saint-Yves et visible tout l'été.



De gauche à droite: Marco Bélanger, directeur général, Stella Montreuil, présidente du CA de Culture Trois-Rivières, Gaëtan Brière, responsable Accompagnement social et location, Alejandra Basañes, artiste en arts visuels, Sara Dubé, directrice affaires publiques du Port de Trois-Rivières, Manon Dessureault, associée et CPA, CMA chez Mallette et Karine Gravel, auditrice chez Mallette. En avant, Pauline Vallières, participante et présidente du comité de locataires de l'Habitation Edgar-Saint-Yves, Claude Ferron, conseiller municipal du district Des Rivières et administrateur à l'OMHTR.



Mosaïculture aux couleurs du 50^e de l'OMHTR, été 2019

Cette œuvre éphémère, réalisée en partenariat avec IDÉ Trois-Rivières, a été installée près d'une habitation de l'Office, sur une rue du centre-ville très achalandée de touristes et promeneurs.



Fêtes avec les locataires dans les milieux de vie, été et automne 2019

C'est à l'occasion du dévoilement de l'œuvre collective que les fêtes avec les locataires ont été lancées: de beaux moments de partage autour d'un café et d'un gâteau anniversaire! En voici quelques-unes en images.



De gauche à droite: Villa Les Grès (Saint-Étienne-des-Grès), Habitation Fernand-Goneau, Habitation Marie-de-l'Incarnation, Habitations Jean-Nicolet, habitation Saint-Laurent, Habitation Notre-Dame, Résidence Joseph-Dosithée Comeau (Saint-Boniface), Habitation Bellevue, Habitation de La Rochelle, Habitation Edgar-Saint-Yves. Bon 50e à tous!

Livre De Jean-Nicolet à Trifluvia - Vous loger, nous habite depuis 50 ans, résultat d'une recherche de l'historien et documentariste, Jean-François Vachon, 15 octobre 2019

« C'est la volonté de laisser un legs aux administrateurs et aux dirigeants de demain qui nous animait lorsque nous avons choisi de confier la réalisation d'une recherche historique sur l'OMH de Trois-Rivières. Du même souffle, nous souhaitions rendre hommage aux pionniers qui ont façonné l'organisation et qui, par leur créativité et leur implication, ont permis de constituer l'ADN de l'OMHTR d'aujourd'hui », a relaté Robert De Nobile, président du conseil d'administration, en conférence de presse.



De gauche à droite: Robert De Nobile, président du CA, Jean-François Vachon, historien et documentariste auteur du livre, Jean Lamarche, maire de Trois-Rivières, Marco Bélanger, directeur général de l'OMHTR et Sara Dubé, directrice Affaires publiques du Port de Trois-Rivières, présentateur officiel des activités du 50^e anniversaire et l'un des partenaires financiers qui a permis à cet ouvrage de référence de voir le jour.



Présentation aux employés



DE JEAN-NICOLET À TRIFLUVIA - vous loger, nous habite depuis 50 ans

... pour aller plus loin, 4 capsules d'entrevues et vidéos d'archives disponibles sur omhtr.ca

<p>Capsule 1 Pour de meilleures conditions d'habitation 6 min 25</p>	<p>Capsule 2 Les bienfaits de l'OMHTR 9 min 07</p>	<p>Capsule 3 Un acteur socioéconomique important 5 min 04</p>	<p>Capsule 4 Une organisation innovante 7 min</p>
---	---	--	--

Office municipal d'habitation de Trois-Rivières

Vous loger, nous habite!

Vidéos promotionnelles, de notoriété et d'anniversaire!



Découvrez ces vidéos sur la liste de lecture 2019: année du 50^e sur notre chaîne YouTube: <https://bit.ly/2NuUJRe>



Le tout se terminera le 21 novembre 2019, lors du Gala du 50^e, un gala reconnaissance offert à tous les artisans de l'OMHTR, qu'ils soient partenaires, bénévoles ou employés, afin de souligner leur implication et leur contribution. À suivre!

L'OMH de Lanaudière Sud 310 années d'implication soulignées avec fierté



Au final, c'est avec fierté que la somme des années de bénévolat, d'expérience, de dévouement et de générosité nous a permis d'arborer un superbe total de 310 années d'implication au bénéfice des locataires de logements sociaux.

L'OMH de Lanaudière Sud a été constitué le 1^{er} janvier 2019 par le regroupement des offices d'habitation des municipalités de Charlemagne, Mascouche, Repentigny et Terrebonne.

En juin dernier, le nouvel office a organisé une activité reconnaissance visant à souligner l'implication remarquable des administratrices et administrateurs ayant siégé aux conseils d'administration et aux comités de sélection des anciens offices maintenant regroupés.

« L'idée d'organiser cette activité est apparue spontanément et nous a semblé évidente », mentionne le directeur du nouvel office Marc Charbonneau. « Notre regroupement s'est fait de

façon très harmonieuse, et ce, à toutes les étapes du processus. Nous trouvons important de reconnaître les années de dévouement de chacun des administrateurs et chacune des administratrices bénévoles. Certains avaient le cœur gros de quitter leur fonction. Souligner leur contribution était une façon de reconnaître leur travail, faire le bilan de ce qu'ils ont réalisé et de leur assurer que le nouveau conseil d'administration poursuivra le travail avec la même rigueur ».

Dans son hommage adressé aux anciens administrateurs et administratrices, la présidente du conseil d'administration du nouvel OH, Brigitte Villeneuve a résumé l'importance de la tenue de cet événement : « Merci pour tout le travail accompli



Certains employés de l'OMH de Lanaudière Sud montrant fièrement leurs certificats de reconnaissance remis en guise de reconnaissance pour leurs efforts, leur esprit d'équipe et leur persévérance qui ont contribué à la mise en œuvre du nouvel office.

au cours de ces nombreuses années durant lesquelles vous avez offert gracieusement votre temps afin d'améliorer les conditions de vie des personnes seules, des aînés et des familles, tout en favorisant un environnement sécuritaire, une offre de service de qualité et en accompagnant la clientèle dans une perspective d'autonomisation. Certains d'entre vous ont siégé quelques années, d'autres plusieurs années, mais chacun de vous a marqué, à sa façon, la vie corporative de votre office. Merci pour toutes ces heures consacrées à la cause du logement social, nous vous en sommes extrêmement reconnaissants. Ensemble toutes vos années d'expérience cumulent 310 années. C'est absolument remarquable ».

De plus, l'OMH a voulu souligner le travail titanesque accompli par les employés de l'office pour mettre en œuvre le regroupement en leur remettant un certificat de reconnaissance et une épinglette du nouvel OH. Le vice-président, Roger Côté, a su bien le résumer dans son message à leur intention : « Comme administrateur, lorsqu'on approuve un nouveau projet au conseil d'administration, on souhaite qu'il se réalise et qu'il se concrétise tel qu'on l'avait imaginé. Le projet de regroupement de nos quatre offices initié en 2016 était un projet de grande envergure. Je dirai même un projet ambitieux. Nous y avons cru et c'est vous chers employés qui l'avez rendu possible. C'est avec un immense plaisir que nous désirons souligner tout le travail accompli par chacun d'entre vous. Par vos efforts, votre esprit d'équipe et votre persévérance, vous avez contribué à la mise en œuvre du nouvel office qui a débuté ses activités le 1er janvier 2019. Sans vous, ce grand et complexe projet n'aurait pu se concrétiser et nous sommes très fiers du travail que vous avez accompli pour y arriver. Soyez assurés de notre sincère reconnaissance pour votre implication à concrétiser, jour après jour, la mission de l'office. »



Madame Micheline Mathieu a siégé 35 ans au conseil d'administration de l'OMH Terrebonne et Monsieur Léo M. Lepage a siégé 32 ans au conseil d'administration de l'OMH de Charlemagne. Ces deux doyens cumulent ensemble 67 ans d'implication dans le réseau des OH !

En terminant, soulignons que l'OMH de Lanaudière Sud administre près de 970 logements et compte 36 immeubles. L'OH est responsable de la gestion du Centre de services des offices d'habitation de Lanaudière ainsi que du Programme de soutien communautaire en logement social pour les MRC des Moulins et L'Assomption. ■





Dénoncer la présence d'insectes dans un immeuble à logement

PAR M^e CHANTAL PELLERIN, CONSEILLÈRE JURIDIQUE ET SECRÉTAIRE GÉNÉRALE, ROHQ

Vous prétendez ne pas avoir l'obligation de dénoncer la présence d'insectes dans l'immeuble où vous vous apprêtez à signer un bail avec un nouveau locataire. Qu'en est-il vraiment?

Cette obligation a été traitée dans l'affaire **Rachid Lumande c. Raamco International Properties Canadian LTD**¹.

Le locataire emménage le 1^{er} juillet 2017 dans son logement. Dès la première nuit, il constate la présence de coquerelles. Le lendemain, l'enfant de 3 ans présente des marques rouges et gonflées sur le corps, lesquelles ressemblent à des piqûres. Le locataire avise immédiatement le locateur de la situation. C'est à ce moment que le locataire est informé qu'un traitement a été fait avant leur arrivée au logement et qu'il ne devrait plus y avoir d'insectes.

Le 24 juillet, un exterminateur inspecte le logement. Un traitement contre les coquerelles est effectué. Il constate la présence d'une punaise de lit et suggère de procéder aussi à ce traitement.

Par la suite, huit (8) traitements sont effectués pour les coquerelles et les souris, et trois (3) traitements sont effectués pour les punaises de lit.

Le locataire tente de conclure une entente de résiliation de bail en prétextant que s'il avait été informé de la présence de coquerelles et de punaises de lit, il n'aurait jamais loué le logement. Le locateur refuse catégoriquement de signer une entente.

Le locataire met en demeure le locateur. Il demande encore une fois de résilier son bail, à défaut, il avise qu'il prendra des procédures judiciaires. Entre temps, la Ville de Montréal transmet

au locateur des avis de non-conformité portant sur la présence d'insectes et diverses déficiences au logement du locataire. Les punaises de lit seraient réapparues, et malgré l'avis au locateur, aucun traitement n'a été effectué. Un deuxième avis est transmis et toujours aucune action de la part du locateur.

Les locataires quittent le logement avant la date de l'audition. Aucun exterminateur n'a été envoyé pour traiter les punaises de lit avant leur départ.

Quelles sont les obligations du locateur quant à la présence de coquerelles et/ou de punaises de lit dans un logement avant la signature d'un bail?

Le locateur a l'obligation de délivrer un logement en bon état de réparation de toute espèce et de procurer au locataire la jouissance paisible de son logement (article 1854 du CCQ), le maintien en bon état d'habitabilité (article 1910 CCQ), et l'exécution de toutes les réparations nécessaires, sauf celles qui sont purement locatives (article 1864 CCQ).

L'obligation du locateur de procurer la libre jouissance des lieux constitue l'essence même du bail. Les obligations qui découlent des articles 1854 et 1864 CCQ sont des obligations de résultat. Les moyens de défense du locateur sont limités. L'absence de résultat dans le règlement de la situation problématique fait présumer la responsabilité du locateur. Il doit démontrer que l'absence de résultat provient d'une cause qui ne lui est pas imputable, par exemple une force majeure ou le fait du locataire.



Quant aux obligations découlant des articles 1910 et 1854 alinéa 2 du CCQ, elles sont dites de garanties. Elles impliquent une responsabilité plus grande de la part du locateur, il est présumé responsable. Pour se libérer, il doit démontrer qu'il a été empêché de remplir son obligation par le fait du locataire. Le locateur ne pourra pas invoquer la force majeure ou l'absence de faute de sa part.

Dans cette affaire le Tribunal est d'avis que le locateur devait dénoncer la présence d'une problématique de coquerelles et de punaises de lit dans l'immeuble avant la signature du bail. La présence des insectes n'a pas à être dans le logement. Le simple fait que les insectes soient dans l'immeuble où se situe le logement oblige le locateur à dénoncer. Au moment de la signature du bail, le locateur connaissait la présence de punaises de lit et de coquerelles dans l'immeuble, il devait en informer le locataire afin que ce dernier loue en toute connaissance de cause, ce qu'il n'a pas fait.

Si le locateur omet de dénoncer la situation au moment de la signature du bail, le locataire pourrait obtenir l'annulation du bail, car l'omission de renseigner adéquatement le locataire sur la situation vicie son consentement² (Keroack c. Tran). La situation doit être dénoncée afin de permettre au locataire de prendre une décision éclairée avant d'emménager dans le logement.

Le Tribunal a donc conclu que le défaut du locateur de dénoncer la présence de coquerelles et de punaises de lit contrevient à son obligation d'agir de bonne foi et qu'il a fait défaut de remplir son obligation de délivrer le logement en bon état d'habitabilité.

Une fois que l'on a démontré le défaut du locateur d'avoir dénoncé, que peut obtenir le locataire?

1. Le Tribunal peut résilier le bail de façon rétroactive en vertu de l'article 1863 du CCQ, car le locateur n'a pas respecté son obligation de délivrer un logement en bon état d'habitabilité.
2. Le Tribunal peut également ordonner une diminution de loyer, car le locataire n'obtient pas la pleine jouissance des lieux loués, et ce, en raison de la présence de coquerelles et de punaises de lit.

3. Le Tribunal peut aussi accorder des dommages moraux et des dommages matériels. Pour régler le problème, le locateur doit agir et procéder en temps utile et avec diligence. Le locateur doit agir de manière responsable. Il doit dénoncer la présence de ces insectes dans l'immeuble. Le fait de ne pas agir et de ne pas dénoncer ouvre la porte à l'obtention de sommes relativement importantes pour compenser les dommages matériels subis et les dommages moraux.

4. Le Tribunal peut également accorder des dommages punitifs s'il est démontré une atteinte intentionnelle aux droits protégés par la Charte des droits et libertés de la personne. Les dommages punitifs visent à décourager les comportements sociaux répréhensibles qui violent les droits et libertés. Ils sont de nature punitive et répressive. L'octroi de tels dommages demeure exceptionnel. L'octroi de dommages punitifs dépend du caractère intentionnel dans la conduite du locateur. Dans l'octroi de dommages punitif, le tribunal devra considérer la gravité de la faute, la situation patrimoniale du défendeur pour décourager la récidive et les antécédents.

Il est important de retenir que si un de vos immeubles accueille des punaises de lit, des coquerelles ou tout autre insectes ou espèces indésirables, vous devez le déclarer avant la signature du bail pour permettre au futur locataire de prendre une décision éclairée et éviter une condamnation.

Dans la décision sous à l'étude, le locateur a été condamné à payer au locataire un montant de 2 800 \$ en diminution de loyer plus 8 624 \$ à titre de dommages moraux et matériels ainsi qu'un montant de 8 000 \$ à titre de dommages punitifs en plus des intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle.

La prudence requiert une bonne politique en ce domaine afin d'éviter les condamnations de ce genre.

1 Rachid Lumande c. Raamco International Properties Canadian Ltd (R.D.L. 2019-06-13) 2019 QCRDL 20900

2 Keroack c. Tran, 2018 QCRDL 20844



Des nouvelles de l'ID²EM 2019-2020

PAR JACQUES LALIBERTÉ, CONSEILLER EN INTERVENTION SOCIOCOMMUNAUTAIRE, ROHQ

En collaboration avec la Fédération des locataires d'HLM du Québec (FLHLMQ) et avec le soutien financier de la Société d'habitation du Québec (SHQ), le Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ), lançait le 23 juillet passé un appel de projets dans le cadre de la huitième édition (2019-2020) de l'*Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation* (ID²EM).

Les offices d'habitation et les associations de locataires étaient alors invités à présenter jusqu'au 20 septembre 2019 des projets ponctuels d'action communautaire s'adressant à toute personne vivant en HLM. Notons qu'un projet peut se voir accorder une subvention pouvant atteindre 15 000 \$.

Rappelons brièvement que les objectifs de l'ID²EM 2019-2020 sont de favoriser, comme moyen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la prise en charge collective et l'implication des résidents et résidentes d'HLM dans l'amélioration de leur milieu de vie familial, communautaire et social; puis d'encourager leur participation et leur engagement à la vie associative et dans la conception et la réalisation de diverses actions collectives ayant un impact positif sur leur environnement en milieu HLM.

Pour l'édition 2019-2020, l'enveloppe financière allouée par la SHQ pour réaliser l'ensemble des projets retenus est de 300 000 \$ et la date limite de réalisation des projets a été fixée au 31 décembre 2020. Notons que le montant accordé pour la mise en œuvre de l'ID²EM est tributaire de la disponibilité financière de la SHQ et n'offre donc aucune garantie de reconduction.

La SHQ a confié au ROHQ le mandat d'administrer l'appel de projets, l'analyse des demandes de financement reçues et la coordination des travaux du jury de sélection. Le ROHQ a également pour mandat de rédiger un rapport synthèse découlant de la reddition de comptes (rapport final de réalisation) fournie par les organismes bénéficiaires.

Conformément au calendrier prévu, les membres du comité de sélection se sont réunis les 12, 13 et 14 novembre dernier pour évaluer l'ensemble des projets soumis dont la demande totale

de financement dépassait largement le budget disponible de 300 000 \$. Comme il se devait, le comité de sélection a accompli son mandat de sélectionner les projets, de même que leur financement, aux fins de recommandations à la SHQ.

Enfin, le rapport du comité de sélection sera transmis à la SHQ d'ici la mi-décembre 2019. Ce rapport portera notamment sur les recommandations du jury quant aux projets à financer et aux subventions à accorder. Il restera à la SHQ d'autoriser le financement des projets recommandés et de faire parvenir les réponses (lettres d'acceptation ou de refus) aux organismes demandeurs, ce qui devrait être fait au cours du mois de février 2020 selon l'échéancier établi.



Le comité de sélection ID²EM 2019-2020 :

Devant, de gauche à droite :

- **Jacques Laliberté**, conseiller en intervention sociocommunitaire, représentant du ROHQ
- **Élisabeth Pham**, directrice administrative, représentante de la Fédération des locataires d'HLM du Québec

Derrière, de gauche à droite :

- **Élyse Cossette**, organisatrice communautaire au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - CLSC de Verdun, représentante du réseau de la santé et des services sociaux
- **Audrey Bombardier**, conseillère en développement, représentante de la SHQ

Souhaitez-vous économiser sur vos cotisations?

Chef de file en santé et sécurité du travail, Novo SST est fier d'être partenaire du ROHQ depuis 2016.

Réalisez des économies substantielles sur vos cotisations à la CNESST!

En moyenne, nos clients économisent 40 % sur leurs cotisations annuelles à la CNESST!



* Réalisation à venir

**Vous souhaitez économiser sur vos cotisations?
Demandez votre étude comparative sans frais
au novosst.com**

Besoin d'information?

Contactez Denis Hovington, conseiller en développement des affaires
514 298-8305 • denis.hovington@novosst.com

www.novosst.com
1 844 238-NOVO (6686)



GROUPE CONSEIL
NOVO SST



REGROUPEMENT DES OFFICES
D'HABITATION DU QUÉBEC

13^e

RENDEZ-VOUS de L'HABITATION

*Merci de votre
participation!*

La journée en images
sur notre page facebook



SocietehabitationQuebec

**À l'an
prochain!**

